

l'écho de la cité

**LETTRE
D'INFORMATION
DE LA VILLE DE BAYONNE**

AVRIL 2026 | N°2666

**Petit Bayonne – Grand Bayonne
Foire au jambon de Bayonne – du 23 au 26 avril 2026**

Bayonne, le 13 avril 2026,

Madame, Monsieur, *Cher Bayonnais,*

L'édition 2026 de La Foire au Jambon de Bayonne se déroulera du jeudi 23 au dimanche 26 avril.

La manifestation a lieu sur l'esplanade Roland-Barthes et réunira les charcutiers-salaisoniers, une foire gourmande et une ferme pédagogique. Le périmètre est clos afin de sécuriser le site et procéder au comptage du nombre de visiteurs pour respecter les jauges autorisées.

Les temps forts se dérouleront sur le carreau des Halles et sur l'esplanade Roland-Barthes.

La Foire au Jambon est ouverte au public du jeudi 23 avril au samedi 25 avril 2026, de 9h30 à 20h, le dimanche 26 avril 2026, de 9h30 à 19h.

Activités commerciales et animations :

Sur l'esplanade Roland-Barthes :

- un chapiteau de charcutiers-salaisoniers,
- un espace bar-restaurant avec terrasse extérieure,
- des chapiteaux individuels accueillant une foire gourmande
- un chapiteau abritant une ferme pédagogique.
- la vente aux enchères et la remise des prix du concours du jambon fermier : le jeudi 23 avril à 12h,
- un atelier de découpe-cochon : le vendredi 24 avril, de 9h30 à 11h30.

Sur le carreau des Halles :

- le concours du jambon fermier : le jeudi 23 avril, de 9h30 à 11h30,
- le concours d'omelettes au jambon de Bayonne : le samedi 25 avril, de 10h à 13h,
- les mutxikos : dimanche 26 avril, à partir de 11h.

Le traditionnel marché de plein air du samedi se tiendra le samedi 25 avril de 8h à 13h aux abords de l'allée des Platanes devant les bâtiments du Conseil départemental.

Afin d'assurer la sécurité des participants et des usagers de la voie publique, les dispositions suivantes sont prises :

Circulation :

La circulation de tout véhicule (sauf ceux de l'organisation et des secours) est interdite sur les voies ci-après énumérées aux jours et horaires suivants :

- du jeudi 23 avril 2026 à 6h au lundi 27 avril 2026 à 6h, quai Chaho, quai Galuperie, quai des Corsaires, quai Dubourdiou, quai Roquebert et quai Jauréguiberry ;
- du jeudi 23 avril 2026 au lundi 27 avril 2026, chaque jour de 9h30 à 6h, dans le secteur piéton du Grand et du Petit Bayonne ;
- les jeudi 23, vendredi 24, et dimanche 26 avril 2026 de 9h30 à 3h et de le samedi 25 avril 2026 de 6h à 3h, rue Tour-de-Sault, avenue du Chanoine Lamarque, rue du Bastion Royal, rue des Lisses, rue du Trinquet, rue des Visitandines section comprise entre rue du Trinquet et rue Marengo, rue Marengo section comprise entre le pont Marengo et la rue Pontrique, rue Notre-Dame.

Ces rues seront sécurisées par des bornes escamotables, barrières amovibles avec agents de sécurité, plots béton, chicanes, barrières anti intrusion, véhicules de police et véhicules municipaux.

Sont autorisés à circuler sur les voies précitées :

- de 6h à 9h30 tous les jours de la manifestation : les commerçants du quartier, les exposants et les livreurs, les détenteurs de cartes et les parents de la crèche Chaho
- sur toute la durée de la manifestation : les véhicules de sécurité, de secours, les ambulances privées et les véhicules dûment autorisés (services municipaux, CAPB, nettoyage 2064, Aquitaine débouchage, les sonorisateurs, les prestataires des chapiteaux, les sociétés prestataires pour les toilettes)
- sur toute la durée de la manifestation : les abonnés du parking Sainte-Claire entreront et sortiront par l'allée des Platanes pour accéder ou sortir dudit parking.

Afin de protéger le public, des dispositifs spécifiques sont pris

- les bornes qui ferment l'accès centre-ville seront en position haute du jeudi 23 avril 2026 à 6h au lundi 27 avril 2026 à 6h
- La borne du quai Jauréguiberry sera maintenue en position haute du lundi 27 avril 2026 à 6h au mardi 28 avril 2026 à 10h
- Les bornes du pont Pannecau, rue Port-de-Bertaco et rue Port-de-Suzeye resteront en position basse
- Exceptionnellement, les véhicules des organisateurs et prestataires et exposants, secours et police seront autorisés à emprunter la borne escamotable pont du Génie / quai Chaho dans les deux sens du 24 mars 2026 au 5 mai 2026
- des dispositifs spécifiques de type chicane ou barrières anti-intrusion sont installés Porte d'Espagne, rue des Lisses, allées des platanes et avenue du Chanoine Lamarque, giratoire du Bastion Royal, rue Marengo, rue des Visitandines, rue notre-Dame. Des dispositifs pourront être installés Place du Réduit et avenue Léon Bonnat angle allées Paulmy
- Des plots béton seront installés au niveau du parking Paul Bert, de la rampe de l'IUT, de la rue du Trinquet au niveau de l'intersection avec rue des Lisses et de l'avenue du Chanoine-Lamarque.

La circulation des piétons sera interdite dans l'enceinte close par des vite-clos de l'esplanade Roland-Barthes de la manière suivante (sauf personnes autorisées par la Ville) :

- du dimanche 12 avril 2026 à 20h au dimanche 19 avril 2026 à 6h,
- du dimanche 19 avril 2026 à 14h au jeudi 23 avril 2026 à 9h30,
- aux horaires de fermeture de la Foire, du jeudi 23 avril 2026 au samedi 25 avril 2026 de 20h à 9h30,
- du dimanche 26 avril 2026 à 19h30 jusqu'à fin de démontage des chapiteaux,

Pendant la durée de la Foire au Jambon, du jeudi 23 au dimanche 26 avril 2026, le circuit des navettes électriques sera modifié et adapté en fonction des contraintes imposées par l'organisation de la foire. Il pourra si besoin être interrompu.

Stationnement :

Le stationnement de tout véhicule, y compris véhicules 2 roues motorisés ou non (sauf organisation et secours) est interdit

- sur la totalité des places situées quai Roquebert, à l'intersection de la rue Port-de-Suzeye, du mardi 14 avril 2026 à 19h au mardi 28 avril 2026 à 17h pour la pose de WC

- sur une place située au droit du numéro 26 rue Marengo et une place située au droit du numéro 3 bis rue des Visitandines du mardi 14 avril 2026 à 19h au mercredi 29 avril 2026 à 17h pour la pose de WC
- sur la Place de L' Arsenal du jeudi 23 avril 2026 à 6h au lundi 27 avril 2026 à 01h pour l'extension des terrasses
- sur les emplacements deux-roues, livraison et PMR situés au droit du numéro 4 rue Marengo du mardi 14 avril 2026 à 19h au mardi 28 avril 2026 à 8h pour la pose de WC autonomes
- sur les 8 premières places de stationnement situées avenue de Pampelune au droit de la Porte d'Espagne, du mardi 21 avril 2026 à 9h au mardi 28 avril 2026 à 17h pour le stockage des barrières servant au dispositif de sécurité de la foire (4 places) et le stationnement des taxis (4 places suivantes)
- sur l'emplacement des stationnements deux-roues situé rue Tour-de-Sault, du lundi 20 avril 2026 à 8h au mardi 28 avril 2026 à 8h pour la pose de WC autonomes
- sur les emplacements deux-roues, livraison et PMR situés rue Notre-Dame section comprise entre la rue des Gouverneurs et la rue de la Monnaie au droit de la Cathédrale Sainte-Marie du dimanche 19 avril 2026 à 19h au mercredi 29 avril 2026 à 17h pour la pose de WC autonomes
- sur l'espace de stationnement de bus situé au droit des numéros 3, 4, 5 et 6 rue des Lisses du mercredi 22 avril 2026 à 14h au lundi 27 avril 2026 à 14h pour la pose du dispositif de sécurité
- sur la totalité des places situées quai Dubourdieu, quai Roquebert, rue Marengo, section comprise entre la rue Pontrique et le quai Galuperie et la rue Tour-de-Sault du mardi 21 avril 2026 à 19h au lundi 27 avril 2026 à 12h
- sur la totalité des places situées quai Jauréguiberry du mardi 21 avril 2026 à 19h au mardi 28 avril 2026 à 10h pour la pose d'une benne,
- pour assurer la continuité des transports en commun suite à la modification temporaire de leur parcours, sur quatre places situées au droit du n°1 place Sainte-Ursule, et sur six places entre le n°4 et le n°9 rue Sainte-Ursule, du mardi 21 avril 2026 à 19h au lundi 27 avril 2026 à 14h
- sur la totalité du parking Mousserolles, du mardi 21 avril 2026 à 19h au vendredi 24 avril 2026 à 20h
- sur la totalité des places situées sur l'allée côté Office de Tourisme, place des Basques, située entre l'avenue du 11 novembre 1918 et l'avenue Léon-Bonnat, du lundi 20 avril 2026 à 9h au lundi 27 avril 2026 à 14h
- sur le parking deux roues situé sur l'Esplanade Roland-Barthes, du lundi 20 avril 2026 à 8h au mardi 28 avril 2026 à 8h pour la pose de toilettes autonomes,
- du mercredi 22 avril 2026 à 7h jusqu'au lundi 27 avril 2026 à 14h sur la totalité du parking de la Baignade pour la mise en place d'un parking 2 roues
- sur les 62 places du parking public situé devant le Gymnase Robert-Caillou, du mardi 21 avril 2026 à 19h au lundi 27 avril 2026 à 20h pour l'installation du plan NOVI et du poste médical avancé.

Toutes mesures d'opportunité pourront être prises par les services de police. Les véhicules en stationnement gênant pourront notamment être conduits en fourrière aux frais de leurs propriétaires, conformément aux dispositions réglementaires.

Interdiction de consommation de boissons alcoolisées sur la voie et les espaces publics :

Par arrêté municipal, la consommation d'alcool est interdite sur la voie publique et les espaces publics du jeudi 23 avril au dimanche 26 avril 2026 inclus à compter de 20h et jusqu'à 8h le lendemain, dans le Grand Bayonne, le Petit Bayonne et entre la Nive, la salle Lauga et le stade Jean Dauger.

Fermeture des débits de boissons, bars et restaurants à 1h :

Les débits de boissons permanents dont les exploitants sont titulaires d'une licence de 3^{ème} ou 4^{ème} catégorie, et les restaurants, devront fermer les soirées de la Foire au Jambon à 1h du vendredi 24 avril 2026 au lundi 27 avril 2026 inclus dans le Grand Bayonne, le Petit Bayonne et entre la Nive, la salle Lauga et le stade Jean Dauger.

Ouverture des peñas :

Les peñas dûment autorisées pourront ouvrir au public du jeudi 23 avril 2026 au dimanche 26 avril 2026 jusqu'à 22h au plus tard.

Lutte contre la vente à la sauvette :

La vente à la sauvette est interdite sur les secteurs du Grand-Bayonne, Petit-Bayonne et Saint Esprit pendant la durée de la Foire au jambon. Des contrôles seront effectués par les forces de l'ordre, et tout contrevenant pourra être poursuivi et son stock confisqué.

Interdiction de la pratique des sauts et plongeurs :

Les sauts et plongeurs depuis des infrastructures (ponts, poutrelles, grues de chantier, etc.) ou des immeubles, en bord ou aplomb des rivières Nive et Adour traversant le centre-ville urbanisé, sont strictement interdits.

Pour toute information complémentaire, la Direction spectacles événements animations (DSEA) est à votre écoute au numéro de téléphone suivant : 05 59 46 61 50.

Je vous remercie de votre compréhension.

rien ci voy.

Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne

